Les femmes étudiantes et le milieu associatif étudiant à Bordeaux

Téléchargé depuis **Des facultés sur le front du droit** le 06/11/2026
https://expo-grande-guerre-biu-cujas.univ-paris1.fr/les-femmes-etudiantes-et-le-milieu-associatif-etudiant/

Réunion de l'Association générale des Etudiantes

Dimanche 8 mai, dans la salle de l'Association générale des étudiantes, Faculté des sciences et des lettres, le bureau et les membres de l'A. G., recevaient les professeurs des Facultés des lettres, sciences, droit et médecine, et les amis de leur œuvre.

Les universités françaises restent peu accessibles aux femmes. La faculté de Bordeaux créée en 1441, puis (re)créée en 1870 après sa suppression en 1793 illustre l'absence de mixité. L'étude de L'université de Bordeaux dans la Grande Guerre est un bon exemple pour dépeindre l'entrée des femmes – ces pionnières – dans l'enseignement supérieur français et leurs engagements en tant que membres actifs d'associations étudiantes.

En France, Emma Chenu et Julie-Victoire Daubié sont les deux premières étudiantes. Respectivement inscrites pour la première en licence de sciences et mathématiques en 1867, pour la seconde en licence de lettres en 1871 (première française à être reçue bachelière à la faculté de Lyon en 1861). En droit il faut attendre 1884 pour que deux femmes (l'une russe et l'autre roumaine) s'inscrivent.

Le rejet de la femme étudiante s'observe avec le refus de féminiser le vocabulaire. Si le terme « étudiant » bénéficie d'une définition dans les écrits définitifs d'Émile Littré (1883), ce n'est point le cas d'« étudiante ». L'étudiant est ainsi défini comme « celui qui étudie […] particulièrement celui qui étudie dans une université en France dans une faculté […] Au féminin, étudiante, dans un espèce d'argot, grisette du quartier latin ». Les étudiantes sont isolées dans les statistiques à partir de l'année universitaire 1889-

1890, dénommées « étudiants-filles » et non « étudiantes ».

Outre la résistance terminologique, les femmes étudiantes souffrent d'une image négative, ce sont des « Cervelines ». Colette Yver dresse dans « Les Cervelines », en 1903, le portrait de ces intellectuelles nouvelles : « des âmes sèches[…] des fantômes de femmes, des erreurs de la nature, des monstres au double visage, mi-femmes mi-hommes, jolies et viriles en même temps. D'autant plus dangereuses que, loin de présenter un aspect repoussant comme les bas-bleus, elles sont d'apparence agréable, mais défigurées[…] intimement et moralement ». La femme étudiante est une femme au « cerveau d'homme », pas tout à fait femme, pas tout à fait homme, objet curieux de la nature. Elles sont sans cesse aussi renvoyées à l'image des femmes du quartier latin. Les étudiantes portent en elles un parfum d'érotisme qui détourne les studieux étudiants. Les professeurs, d'ailleurs ne manquent pas de rappeler aux étudiantes leur devoir de courtoisie. Afin de limiter le déshonneur et les « ragots » (fille légère, fille dehors), les jeunes femmes qui désirent s'instruire sont accompagnées d'un chaperon (mère, frère, tierce personne). Le chaperonnage finit par tomber en désuétude à l'heure de la Première Guerre mondiale.

Malgré tout, le nombre d'étudiantes dans les facultés augmente. Dans un premier temps, très peu nombreuses, leur effectif croît entre 1880 et 1914, pour ne plus décroître. Un professeur de la faculté des lettres de Paris en fera le constat en 1930, dans *Les Nouvelles littéraires* : « si on me demandait quelle est la plus grande révolution à laquelle nous avons assistée de nos jours, depuis la guerre, je ne dirais pas que c'est la mode des cheveux coupés et les jupes courtes, mais l'invasion de l'Université par les femmes, où rarissime au temps de ma jeunesse, il y a trente ans, elles ont été d'abord tiers, puis moitié, puis les deux tiers, au point qu'on se demande avec inquiétude si, après avoir été jadis, nos maitresses, elles ne vont pas devenir nos maîtres ». En quelques chiffres, les étudiantes inscrites (dans l'ensemble des facultés) sont 942 pour l'année 1900-1901, à la veille de la Grande Guerre (1913-1914) elles sont 4 254 (10% de la population estudiantine). La répartition de l'effectif féminin est toutefois très variable entre les facultés de droit, de lettres et de sciences. En effet, les facultés de lettres concentrent la majorité des étudiantes, cela est dû à l'appréciation faite des disciplines enseignées jugées plus en adéquation avec la nature féminine. La France ne fait pas exception, la présence des femmes sur les bancs universitaires est également rare chez ses voisins. Seule la Suisse devance, à l'aube du premier conflit

mondial, la France en nombre d'étudiantes. Cela résulte de la proclamation de la mixité universitaire en 1872. La France est avant 1914, au second rang des pays européens ayant une mixité universitaire, bien que la figure féminine reste marginale au sein de la sphère associative.

La faculté de droit de Bordeaux (voir tableau ci-dessous) s'inscrit dans ce mouvement de féminisation ; ce n'est plus une citadelle imprenable pour les femmes. Elle compte pour la première fois dans son effectif estudiantin une femme en 1898. Cette entrée tardive peut se justifier par le choix des femmes de s'inscrire dans les facultés de lettres où les réticences à leur égard sont moindres. En cette époque de conflit, les hommes en âge de combattre sont envoyés au front, ce qui a pour conséquence de vider les administrations et les universités de leurs jeunes gens diplômés ou ceux en devenir. L'arrivée des femmes dans l'enseignement supérieur est favorisée par l'absence des hommes, leurs places vacantes ayant besoin d'être occupées par des personnes compétentes en droit. Les études juridiques deviennent attractives pour les jeunes filles notamment pour l'accès des femmes au barreau dès 1900 et au notariat en 1948.

À Bordeaux, la première femme avocate inscrite au barreau est Mme Vogée-Davasse. Bordelaise d'adoption, elle débute sa carrière en 1915 à Toulouse. Ses débuts dans la vie professionnelle, sont parsemés d'embuches ; séparée de corps, le barreau de Toulouse se demande tout de même si l'accord de son mari pour l'autoriser à s'inscrire au barreau n'est pas nécessaire. Elle décide de s'en passer et vient s'installer à Bordeaux où elle devient avocate auprès de la cour d'appel. Les procès qu'elle prend en charge sont relayés par les journaux de l'époque, comme dans *L'Humanité* pour un procès aux assises. Sa vie ne se limite pas à son métier, ayant connu les difficultés pour accéder à sa profession, divorcée et remariée, Mme Vogée-Davasse s'engage ouvertement, dès la période de guerre, pour le droit des femmes, usant de ses talents d'oratrice et de plaidoirie pour attirer les foules et convaincre son auditoire lors de conférences ayant pour préoccupation la situation des femmes notamment à la sortie de la Grande Guerre. L'histoire de cette femme démontre bien le décalage entre la théorie où les professions juridiques se démocratisent pour les femmes et la pratique où les préjugés et l'autocratie masculine persistent.

Tableau des étudiantes inscrites à la faculté de droit de Bordeaux entre 1898 et 1942

Année	**Effectif**	**Année**

1896-1897	0	1919-1920
1897-1898	0	**1920-1921**
1989-1899	1 (0.12%)	1921-1922
1899-1900	1 (0.12%)	1922-1923
1900-1901	1 (0.12%)	1923-1924
1901-1902	0	1924-1925
1902-1903	0	**1925-1926**
1903-1904	0	1926-1927
1904-1905	0	1927-1928
1905-1906	1(0.11%)	1928-1929
1906-1907	1 (0.10%)	1929-1930
1907-1908	2 (0.20%)	**1930-1931**
1908-1909	2 (0.19%)	1931-1932
1909-1910	1 (0.10%)	1932-1933
1910-1911	1(0.11%)(étrangère)	**1933-1934**
1911-1912	2 (0.20%)	1934-1935
1912-1913	2 (0.20%)	1935-1936
1913-1914	3 (0.30%)	1936-1937
1914-1915	**6 (0.78%)**	1937-1938
1915-1916	12 (2.07%)	1938-1939
1916-1917	14 (2.77%)	**1939-1940**
1917-1918	28 (4.6%)	1940-1941
1918-1919	23 (3,72%)	1941-1942

La Grande Guerre agit tel un catalyseur pour la mixité universitaire. Les étudiantes viennent remplir les hémicycles mais sont peu nombreuses à obtenir le grade le plus élevé de l'enseignement supérieur français, le doctorat. En témoigne le faible nombre

de thèses de doctorat soutenues par les étudiantes (voir graphique ci-dessous). Manon Cormier, licenciée en 1917, est la première bordelaise à s'inscrire en thèse (*Les actions à vote plural en France et à l'étranger*), qu'elle soutient le 9 juin 1932.

Graphique du nombre de thèses soutenues par les étudiantes dans les facultés de droit en France entre 1890 et 1945

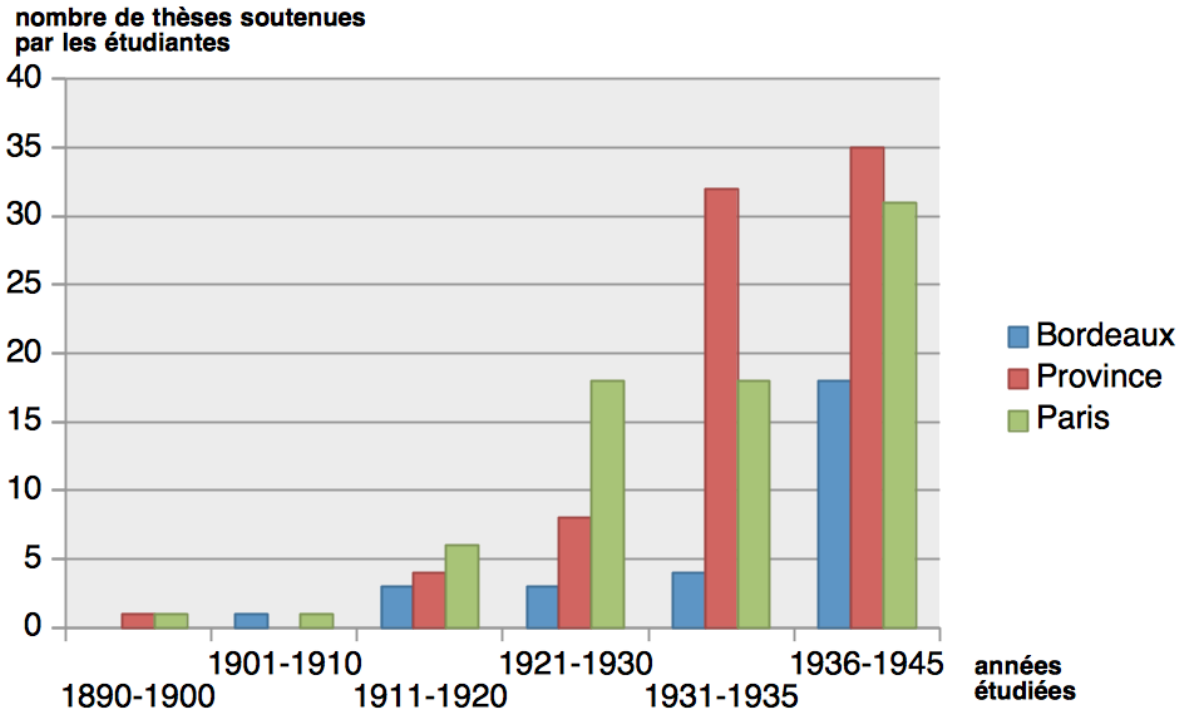

Le graphique permet de visualiser la progression de l'effectif des femmes ayant le grade de docteur. Entre 1890 et 1910, les femmes doctoresses sont rares, moins de cinq thèses sont soutenues dans cette période quelle que soit la faculté de droit en France. C'est entre 1911 et 1930 que les femmes s'installent dans le paysage universitaire. La faculté de droit de Paris fait figure de leader. Pour la période 1911-1920, sur les treize thèses soutenues six sont présentées à la capitale, les sept autres le sont dans l'ensemble des facultés de droit de provinces. La période suivante de 1921-1930 fournie un schéma comparable. La faculté de droit de Paris est en tête, avec pas moins de dix-huit thèses soutenues contre seulement trois pour la faculté de droit de Bordeaux.

Entre 1931 et 1935, l'effectif des doctorantes progresse au sein de toutes les facultés de droit, ainsi pas moins de cinquante-quatre thèses sont présentées dans l'ensemble

des facultés de droit. Mais la période de 1936 à 1945 est la plus remarquable, en à peine dix ans, quatre-vingt-trois thèses sont soutenues dans l'ensemble des facultés de droit, presqu'autant que lors des quarante-cinq précédentes années (1890-1935), qui en totalisent quatre-vingt-dix-sept.

Les sujets de thèse défendus par les étudiantes sont divers et variés. Il n'y a pas de rapport entre le domaine de recherche investi et le sexe du chercheur. L'étude des sujets de thèse des doctorantes a permis d'identifier quelques grands thèmes de recherche : en droit des affaires, droit de la famille, en droit du travail, en droit successoral.

Le paysage étudiant évolue avec l'arrivée des étudiantes. Pour ne pas rester isolées, celles-ci se regroupent et viennent à créer des associations d'étudiantes, non sans grandes difficultés.

Le mouvement des organisations étudiantes, composées uniquement d'étudiants et s'occupant exclusivement des questions étudiantes, ne commence véritablement à se développer que sous la Troisième République. Seule la jeune université de Nancy fait preuve d'initiative. En effet, dès 1869, à la faculté de droit – qui n'a alors que cinq ans d'existence – est crée un club d'étudiant recevant l'agrément préfectoral en 1878. Les organisations estudiantines – phénomène social nouveau – naissent dans quelques villes au début de la Troisième République. Leur développement est le résultat de la non-reconduction par le ministre de l'Instruction publique de l'ordonnance du 5 juillet 1820 interdisant aux étudiants de créer toute union d'étudiants recouvrant la forme d'association. Le décret du 30 juillet 1883, relatif au régime des établissements d'enseignement supérieur élabore un régime plus souple, favorable à l'épanouissement des associations estudiantines.

Les étudiants s'emparent de cette nouvelle liberté qui leur est offerte, soucieux de faire entendre leur voix, ils se regroupent sous la forme d'associations générales d'étudiants. Le mouvement estudiantin, soutenu par les autorités et les universitaires se développe partout en France, si bien qu'en 1891 toutes les villes dotées d'une faculté sont pourvues d'une association générale d'étudiants. À Bordeaux, le Cercle des étudiants prend la forme d'une association d'étudiants, l'Association générale des étudiants de Bordeaux (AGE ou AG ou encore AGB) née en 1886. Elle obtient l'autorisation préfectorale par arrêté du 24 mars 1888 et est déclarée d'utilité publique le 26 janvier

1907. La même année est organisé à Lille le premier congrès national des associations générales des étudiants. Les associations se fédèrent – non sans mal – pour donner naissance à l'Union nationale des associations générales d'étudiants de France (UNAGEF). Notons qu'au sein de cette assemblée étudiante, les femmes brillent par leur absence.

Le concours des autorités se manifeste aussi par une aide financière. Ainsi dès 1890 l'association bordelaise obtient des subventions de la part de la municipalité, du conseil général et de la Société des amis de l'université. Son siège est implanté tout d'abord cours Victor Hugo, puis rue du Maréchal Joffre et enfin au 14, rue Pasteur. L'AGE pour remercier ses soutiens financiers organise le cinquième congrès international des étudiants afin de rendre visible la ville à l'ensemble du monde universitaire et estudiantin.

L'image d'Épinal de l'Association générale d'étudiants, c'est-à-dire un lieu favorisant les rencontres (entre étudiants, étudiants et professeurs), le partage, la solidarité, l'entraide dans l'étude, la diffusion des informations, la protection des intérêts des étudiants inspire très largement l'AGE bordelaise. L'AGB suit ces objectifs, explicités dans son article premier de ses statuts : « établir des liens de solidarités entre ses membres par la création d'un centre de réunion, d'une bibliothèque (qui compte en 1897 près de 2.500 volumes, sans compter les revues), d'un service de secours mutuel, de conférences propres à favoriser les études […] et par une communauté de distraction ». L'AGE se sent investie d'une mission d'assistance envers les étudiants au niveau matériel, économique ou social.

Pour autant les AGE ne suscitent pas l'enthousiasme de la part de tous les étudiants ; accusées d'apolitisme (apolitisme souvent revendiqué dans leurs statuts) par d'autres mouvements politisés qui se constituent en parallèles (1880-1914), elles sont également jugées peu dynamiques, bien qu'il existe des disparités entre elles. L'engagement des AGE contre la Loi du 7 août 1913, dite « Loi des trois ans » montre le contraire. La Loi de 1913 anticipant un conflit probable avec l'Allemagne, prévoit l'augmentation de la durée du service militaire passant de deux ans à trois ans. Les associations militent en faveur d'un aménagement pour les étudiants.

Autre critique, le manque de représentativité de la population étudiante. D'une première part les AGE ne comptent que peu de membres actifs (moins de 20% de l'ensemble de

la population étudiante) comparativement au nombre d'étudiants inscrits qui ne cesse de croître. D'autre part, alors que les femmes font leur entrée dans l'enseignement supérieur, celles-ci ne sont pas ou peu représentées au sein des AGE (certaines AGE, dans leurs statuts, vont même jusqu'à interdire la présence des femmes).

À Bordeaux, l'engagement féminin dans le milieu associatif est visible avec l'Association générale des étudiantes et avec la section féminine de l'AGB.

L'Association générale des étudiantes, créée en 1911, s'installe dans un premier temps à la faculté de lettres puis à la faculté des sciences et des lettres et enfin au 20, cours Pasteur. La naissance de cette association « par des étudiantes, pour les étudiantes » découle de l'augmentation de leur effectif au sein des diverses facultés bordelaises. Son objectif principal : faire entendre la voix des femmes c'est-à-dire défendre leurs revendications et leurs intérêts dans la sphère universitaire majoritairement masculine. L'association des étudiantes soutenue par le recteur, le préfet, le maire, les doyens, et surtout le professeur Bonnecase (soutien de la première heure), obtient le saint sacrement en 1927. Le décret du 23 juillet 1927 déclare l'Association générale des étudiantes d'utilité publique. Cette victoire vient récompenser les investissements de toutes ces femmes d'avant-garde engagées pour les droits des étudiantes. L'association emporte l'adhésion des étudiantes. En l'espace de cinq ans, leur effectif croît de 40% (170 en 1926-1927, 257 en 1931-1932). L'association a pour rôle premier de défendre l'accès des femmes et leur réussite dans l'enseignement supérieur. L'accent est mis sur les conditions de travail, déterminantes pour le succès des étudiantes. L'ouverture d'une bibliothèque nouvellement aménagée, moderne et accueillante répond à cette demande. L'entraide et la convivialité rythment cet espace de travail. Une autre revendication matérielle et économique anime l'association, l'accès au logement. Ce vœu prend forme en 1932 avec la Maison des étudiantes bien que ses statuts soient signés depuis 1925 par Madeleine Vèzes (née Joubert) alors présidente. Le combat pour les droits des étudiantes s'organise aussi en parallèle dans l'AGB.

La présence féminine au sein de l'AGE bordelaise est faible comme pour les autres AGE. Manon Cormier est la première femme membre du bureau en 1918. Elle est suivie par Mlle Bulay étudiante en lettres (1926-1927) et Marthe Pointivy (1928-1929) au poste de vice-présidente. La féminisation de l'AGB se matérialise en 1925 par la création de la section féminine, entrainant un changement de nom : Association

générale des étudiantes et étudiants de Bordeaux. L'AGE met en avant sa volonté d'associer les femmes à la défense de leurs intérêts communs (annuaire de l'université de Bordeaux, année 1931-1932) « les étudiantes sont reçues au même titre que les étudiants […] [regroupant] la majorité des étudiantes et des étudiants, sans distinctions de classe, d'opinion ou de croyance ». Toutefois un écart subsiste entre le changement de nom et les discours qui se veulent modernes et rassembleurs et l'évolution des mœurs qui demeurent conservatrices. En effet, la participation des femmes au sein de l'association à travers la section féminine est source de nombreux heurts avec les membres masculins.

La cause des étudiantes sera un fer de lance des deux associations étudiantes, non sans causer quelques âpres oppositions et débats. La concurrence entre ces entités parallèles aura cours jusqu'à la fusion en 1937 sans pour autant mettre un terme aux conflits antérieurs. L'entre-deux-guerres sera une période prolifique en termes de création d'association défendant les étudiantes.

L'expérience du monde associatif et syndical conduit les étudiantes à contribuer à l'effort de guerre en organisant des collectes de draps usagés afin de préparer des bandelettes, envoyées aux hôpitaux militaires. Outre les étudiantes, les ouvrières s'organisent pour défendre leurs intérêts. Ainsi naît en mars 1917, le premier syndicat ouvrier féminin en Gironde créé par des ouvrières dans les usines d'armement, dont les usines Carde. Certaines de ses membres participent également au congrès régional des métaux de la Gironde en août de la même année, symbole de la reconnaissance et de la prise en compte de leur organisation.

L'entrée de la gent féminine à l'université est récente, et plus encore à la faculté de droit, bastion réservé aux hommes. La Grande Guerre a permis aux étudiantes de faire leur place au sein des universités et des mouvements étudiants. L'engagement des femmes continue bien après cette période de conflit. La figure de proue du militantisme féminin bordelais est Manon Cormier. En 1921, elle devient la première femme à obtenir le poste de secrétaire de la Conférence du stage de Bordeaux. En plus de réussir professionnellement Manon Cormier s'engage politiquement pour la condition féminine en créant et présidant la section girondine de la Ligue française pour le droit des femmes. Elle donne également de nombreuses conférences. Une autre bordelaise, de cœur, Mme Vogée-Davasse anime, réunions, conférences et aux manifestations girondines sur les droits des femmes, notamment au sein des sections girondines de la

Ligue française pour le droit des femmes et de l'Union française pour le suffrage des femmes.

Pauline Girard et Karine Viacroze, doctorantes en histoire du droit (université de Bordeaux)

Indications bibliographiques

Bourdieu Pierre, *La domination masculine*, Paris, Édition du Seuil, 1997, 168p.

Burney John M., *Toulouse et son université?: facultés et étudiants dans la France provinciale du 19e siècle*, « Midi-Pyrénées », France, Paris?: CNRS, Toulouse?: Presses universitaires du Mirail, 1988.

Combarieu Jules, *Les jeunes filles françaises et la guerre*, Paris, Armand Colin, 1916, 235p.

Gouges Olympe de, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, Paris, Mille et une Nuit, 2003, 64p.

Malherbe Marc, *La faculté de droit de Bordeaux?: 1870-1970*, Talence, France, Presses universitaires de Bordeaux, 1996.

Thébaud Françoise, « La guerre de 14 a-t-elle émancipé les Françaises ? », dans *Mission du centenaire 14-18* , 2014.

Yver Colette, *Les cervelines*, Paris, Calmann-Lévy, 1908.

–, *Princesses de sciences*, Paris, Calmann-Lévy, 1907.